

**COMMUNE DE MANIGOD
HAUTE-SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Pouvoirs : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/06/2021

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, LAPALUS Didier, GRANGER Sylvie, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, DREAN Alain, PERRISSIN-FABERT Marielle, PACCARD Jean-François, PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, LEBEAU Maïwenn, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, ASSIER Angélique, VITTET Anne-Sophie.

Excusés ou absents : Mme. LOUBET-GUELPA Isabelle (pouvoir à Didier LAPALUS) GANGNARD Frédéric (pouvoir à Anne-Sophie VITTET)

Mme Anne-Sophie VITTET est élue secrétaire.

oooooooooooo

D2021-49 OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2021/2022 – FIXATION DES TARIFS

Mme Sylvie GRANGER, présente les propositions de nouveaux tarifs arrêtées par la commission scolaire à savoir les tarifs suivants :

	Tarif actuel	Tarif 2021/2022
Primaire	4.20	4.20
Maternelle	4.00	4.00
Crèche bébé	3.48	3.50
Crèche enfant	3.69	3.70
Centre de loisirs	4.20	4.20
Adultes	5.50	5.50

La plupart des élus souhaiteraient qu'une tarification en fonction du quotient familial ou des revenus puisse être mise en place dès que possible. D'autres élus sont plus partagés sur la question et soulèvent la complexité de la mise en place, la difficulté à obtenir les informations concernant les revenus...Le Conseil municipal décide de se laisser le temps de la réflexion et de voir ce qui se pratique dans d'autres communes.

Mme GRANGER informe le conseil municipal que le restaurant scolaire va bientôt travailler avec une centrale d'achat AGAP'PRO ce qui permettra de diminuer le coût de certains produits de 30 à 50 %. Les économies dégagées permettront d'accroître la part de certains produits de qualité pour répondre aux obligations de la loi Egalim. Cette loi dispose que les services de restauration scolaire doivent proposer, au 1er janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

Le coût de revient des repas au restaurant scolaire de Manigod est actuellement estimé à 7.13 €/repas (en intégrant les salaires du personnel de surveillance et du personnel administratif). Certains élus trouveraient logique d'augmenter le prix du repas des adultes

et du Centre de Loisirs sachant notamment que les jours Centre de Loisirs reviennent plus chers à la collectivité (les effectifs étant moins nombreux que sur les jours d'école, le coût de revient du repas est forcément plus élevé).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à 4 voix contre et à 11 voix pour :

-FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022

	Tarif 2021/2022
Primaire	4.20
Maternelle	4.00
Crèche bébé	3.50
Crèche enfant	3.70
Centre de loisirs	4.35
Adultes	6.80

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures des membres présents à la séance.

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 14-06-21 et publiée ou notifiée le 14-06-21

Fait à MANIGOD,
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which is partially obscured by a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de MANIGOD' and a central emblem. The signature is written over the seal.